

VILLE D'AVON

PROJET

EDUCATIF



SOMMAIRE

Pourquoi un projet éducatif ?

Les valeurs

Le contexte

Les objectifs éducatifs, sociaux et culturels du projet

Les moyens mis à disposition

***Déclinaison des objectifs généraux en objectifs
opérationnels pour les deux structures***

L'évaluation

La ville d'Avon est depuis toujours soucieuse de la qualité de l'accueil dispensé aux habitants dans les différents services de la commune

Pourquoi un projet global ?

L'objectif de la municipalité est de satisfaire les besoins des familles et d'offrir des services et activités pour tous les enfants, quel que soit leur âge, c'est une des vocations premières d'un service public.

Il convient pour cela de définir précisément les champs d'application de ce projet.

Si l'on reconnaît des vertus au « temps libre », c'est à la marge de pouvoir « remplir » un temps non couvert par l'école et la famille alors qu'en réalité il constitue un espace fondamental d'éducation, de culture et d'intégration.

Le temps « libre » est un temps essentiel dans l'éducation de l'enfant et dans son développement, de par la place qu'il occupe dans son rythme de vie et l'espace expérimental qu'il représente. Il est complémentaire à celui de la famille et de l'école.

Le temps « libre » présente deux particularités essentielles. Il offre d'une part aux enfants et aux jeunes une grande diversité de situations à vivre. Il est d'autre part un espace de liberté permettant à chacun de satisfaire et d'éveiller son intérêt, de se trouver des motivations à apprendre, d'exercer librement son imagination, sa créativité. C'est :

- *le temps privilégié de la découverte de soi, le temps de la mobilisation d'aptitudes propres à chacun, de l'acquisition de connaissances et de compétences notamment dans les domaines de la culture, du sport, des sciences et des techniques...*
- *Le temps privilégié de la découverte des autres et de la vie sociale. Il permet l'exercice de la citoyenneté, la rencontre avec d'autres systèmes de valeurs, de comportements, permettant aux enfants et aux jeunes de mieux se situer dans le temps, l'espace et la communauté humaine.*

La municipalité souhaite s'attacher à améliorer l'accueil sur les temps extra-scolaires ;

C'est pour cela que ce projet éducatif est le cadre dans lequel doivent s'inscrire les différents projets pédagogiques des structures municipales :

L'Accueil de loisirs municipal et la Maison des jeunes.

C'EST UN CONTRAT MORAL DE TRAVAIL POUR TOUS.

C'EST DONNER DU SENS AUX ACTIONS MENÉES.

C'EST DÉFENDRE DES CONVICTIONS.

C'EST SE DÉFENDRE CONTRE LES INTERPRÉTATIONS ET DÉVIANCES.

LES VALEURS

Comme a pu le dire Françoise Dolto « l'enfant est un être en construction qui ne peut se développer correctement sans l'éducation des adultes ».

Plusieurs valeurs essentielles guident l'action municipale en matière d'éducation :

- ❑ *La laïcité est une valeur qui fonde l'action de la municipalité d'Avon. C'est une valeur liée au respect mutuel. La laïcité va au-delà de la tolérance : elle invite à comprendre et non seulement à admettre. Elle implique cependant de lutter contre toute atteinte à l'intégrité des personnes et contre toute idéologie contraire aux droits de l'Homme et de l'Enfant. Une attention particulière est portée sur l'accueil des personnes les plus vulnérables à savoir les enfants porteurs de handicaps. La laïcité a bien entendu une dimension institutionnelle : elle est inscrite dans la Constitution française. Elle a aussi une dimension éthique et déontologique : elle se traduit dans les comportements et les attitudes. Elle a enfin une dimension éducative : elle implique de respecter l'éduqué tout en exigeant de lui les efforts indispensables au développement de son autonomie.*
- ❑ *Si en cinquante ans, la société et ses besoins ont changé, si les publics ont évolué, les valeurs fondatrices demeurent. Il s'agit toujours de favoriser la justice sociale et l'égalité, pour que chacun trouve sa place, accède à la connaissance et s'épanouisse, dans une société démocratique et de progrès.*
- ❑ *Le développement de la personne humaine suit une évolution, chaque individu étant capable d'évoluer pour peu qu'on lui en donne les moyens.*
- ❑ *L'enfant est une personne originale qui se distingue de la personne adulte.*
- ❑ *L'éducation est globale et continue.*

La municipalité considère que les structures municipales doivent permettre à chaque enfant de devenir un citoyen à part entière, en respectant ses différences, ses facultés physiques ou intellectuelles, son mode de vie, ses origines et tout ce qui participe à son cheminement d'enfant à adulte.

LE CONTEXTE

Données historiques

A 60 km de Paris, en rive gauche de Seine, Avon est la paroisse d'où est née celle de Fontainebleau sous Louis XIV.

Louis XIII fut baptisé dans la chapelle du XIe siècle, berceau de la vie spirituelle intense qui continue de nos jours au couvent des Carmes, cher à Louis Malle. Ayant fait ses études au « petit collège » dirigé par le père Jacques, il revint y tourner son film « Au revoir les enfants ». Le père Jacques, et le maire de l'époque Rémy Dumoncel, furent les grandes figures de la résistance locale

Fortement imbriquée dans Fontainebleau qui s'est construite autour d'elle, Avon vit son urbanisation différée jusqu'en 1960, époque où elle conservait encore son caractère rural et maraîcher avec ses « villages » du Vieil Avon, du Montceau, de Changis, des Basses loges, de Valvins...

C'est aujourd'hui une ville de près de 15000 habitants, reconnue pour sa jeunesse et son dynamisme économique, renforcés par de nombreux équipements publics de proximité : gare, campus universitaire, lycée, collège, deux piscines, cinq gymnases, quatre groupes scolaires, des hôtels d'entreprises, le tout dans le cadre environnemental strictement préservé de la forêt de Fontainebleau.

Données géographiques

*La commune d'Avon se compose de quatre quartiers à l'histoire et la sociologie différentes cf. plan :
Avon village, Changis, Les Fougères, La Butte-Montceau, Vallée cœur de ville.*

Les transports

Réseau routier

Localisée au cœur d'un réseau routier dense et proche de Paris (65 Km), AVON bénéficie de la proximité de deux autoroutes (A5 et A6) et de nombreux axes routiers permettant un accès aisé aux principaux pôles économiques régionaux (Melun, Evry, Marne la Vallée).

Réseau ferré

A partir de Paris Gare de Lyon en direction de Montargis / Sens, à la Gare de Fontainebleau Avon, le trajet dure environ 40 minutes. Les trains circulent de 00h34 à 22h46 dans le sens Paris Fontainebleau et de 5h24 à 22h40 dans le sens Fontainebleau Paris.

réseau de bus

Quatre lignes de bus sont à disposition pour se rendre aussi bien dans le centre ville de Fontainebleau et d'AVON (ligne AB). Les bus circulent environ tous les quarts d'heures.

Données statistiques

Au dernier recensement complet de 1999, la population des moins de vingt ans, était de 3369 sur une population totale de 14026 habitants représentant 24%.

Avec un quasi équilibre entre filles 1669 et garçons 1700.

La population active de 20 à 60 ans (hors militaires) était de 6692, représentant 83,7 %.

L'habitat collectif étant fortement représenté 4472 pour 1436 en maisons individuelles.

Pour l'année scolaire 2008 2009

461 enfants sont scolarisés en maternelle.

728 enfants sont scolarisés en élémentaire.

LES OBJECTIFS EDUCATIFS, SOCIAUX ET CULTURELS DU PROJET

Une attention particulière est demandée aux équipes des services municipaux(AL et AL de la MDJ) en vue d'atteindre les objectifs suivants.

1- Respecter les rythmes de vie et les besoins des enfants

1 - Les rythmes sont variables d'un enfant à l'autre.

2 - Les modes et les rythmes de vie de la famille, l'ambiance familiale et les comportements de la famille constituent des déterminants aux rythmes de l'enfant, mais l'attitude des éducateurs et les facteurs scolaires jouent un rôle au moins important.

3 - Ainsi, même si des progrès importants restent à faire dans la connaissance des rythmes biologiques et psychologiques de l'enfant, on connaît de plus en plus précisément les temps faibles d'un certain nombre de variables psychologiques, comportementales et mentales, dans la journée, la semaine et l'année.

Une nouvelle organisation de la journée, de la semaine est désormais possible. Mais les rythmes de l'enfant étant fortement tributaires du rythme de vie et du mode de vie des parents, une attention particulière doit être portée au rythme veille - sommeil, sur lequel se moulent les autres rythmes.

Enfin, les différences entre enfants étant importantes, il convient de prendre les différents types de rythmes et d'enfants avec une égale considération : enfants gros dormeurs, petits dormeurs ; couche - tôt, couche - tard ; lève - tôt, lève - tard ; enfants lents, enfants à l'attention instable ; etc.

Les personnels d'animation de la Ville ont à cœur de mettre en place une organisation qui permette à l'enfant d'être le plus disponible possible pendant la journée sans que cela lui coûte trop, et de récupérer l'énergie dépensée.

En complémentarité les animateurs s'assurent que les besoins de mouvement de certains enfants ou à contrario de calme soient satisfaits

2 - Favoriser des relations fondées sur le respect mutuel, et l'acceptation des différences

Chacun doit faire en sorte de favoriser :

- Le respect mutuel caractérisé, en particulier par la protection de l'intégrité physique et morale. Il est demandé aux agents de la collectivité de veiller au langage, au respect de la parole de l'autre, au respect des consignes données et règles de vie instaurées en groupe. Par cohérence éducative, les agents appliqueront ces mêmes prescriptions.

- La reconnaissance et l'acceptation des différences quelles qu'en soient leurs natures.
- La reconnaissance de l'individu dans le groupe.

3 - Favoriser la participation des enfants dans le fonctionnement des structures

L'enfant ne doit pas évoluer dans un consumérisme, pur et dur, mais il doit être amené, en fonction de son âge et de ses capacités, à être confronté au principe de réalité et des droits et devoirs qui en découlent.

Favoriser l'exercice et le respect du choix de l'enfant

A chaque âge correspond un type de choix. Les agents municipaux doivent permettre aux enfants accueillis, d'affirmer leur choix en toute liberté.

Loin d'accéder à toutes les envies, il s'agit pour les agents de permettre aux enfants d'exercer leur libre arbitre et de préférer une activité plutôt qu'une autre, en toute connaissance.

☞ *Convention internationale des droits de l'enfant, article 13 :*

1. *L'enfant a droit à la liberté d'expression. Ce droit comprend la liberté de rechercher, de recevoir et de répandre des informations et des idées de toute espèce, sans considération de frontières, sous une forme orale, écrite, imprimée ou artistique, ou par tout autre moyen du choix de l'enfant.*

2. *L'exercice de ce droit ne peut faire l'objet que des seules restrictions qui sont prescrites par la loi et qui sont nécessaires :*

a) *Au respect des droits ou de la réputation d'autrui ; ou*

b) *À la sauvegarde de la sécurité nationale, de l'ordre public, de la santé ou de la moralité publique.*

4 - Favoriser le développement de l'autonomie du jeune et de l'enfant, dans le respect des besoins et des caractéristiques de chaque âge

Les actions, attitudes des encadrants auront pour finalité, une conduite citoyenne et la prise d'initiatives de la part des enfants

Ce n'est pas parce que l'enfant est très dépendant de l'adulte qu'il faut que celui-ci fasse tout à sa place, qu'il l'utilise comme un objet. La plus grande aspiration de l'enfant est de grandir.

Il a envie sans cesse de parvenir à réaliser ce qu'il n'arrivait pas à faire la veille. Ce qui ne veut pas dire que l'animateur abandonne l'enfant à son sort. L'animateur doit trouver le bon équilibre entre "assurer la sécurité affective" et permettre la conquête de l'autonomie. Ce n'est pas l'animateur qui décide à quel moment l'enfant doit trouver l'aide de l'adulte et à quel moment l'enfant doit conquérir son autonomie.

LES MOYENS MIS A DISPOSITION

Un service Education et Sports regroupant et pilotant les services de la ville dédiés à l'accueil des enfants : relation avec l'éducation nationale, restauration scolaire, service des ATSEM, Accueil de loisirs à l'exception des temps périscolaires, Garderies Périscolaires, Maison des Jeunes (accueil de loisirs et « club »), sport scolaire et extra-scolaire, relation avec les associations sportives, gestion des équipements sportifs, manifestations sportives.

Ce service a comme objectif de coordonner les modes de fonctionnement des personnels et de s'assurer de la cohérence de leurs interventions.

Un management participatif est mis en place, il encourage les agents à prendre initiatives, responsabilités et à être force de propositions dans un cadre clairement établi.

Les agents sont régulièrement associés pour ce qui concerne leur niveau de responsabilité aux évolutions, aux développements du projet de service.

Une information transparente leur est diffusée régulièrement.

Des niveaux de responsabilité ou de référence sont organisés : groupes de vie en Accueil de loisirs, pôles d'activités à la Maison des jeunes.

La formation continue des personnels

La municipalité d'Avon s'attache depuis plusieurs années à favoriser et à développer la formation continue de son personnel d'animation en :

- organisant en intra avec le concours du CNFPT, des formations sur des thématiques,
- encourageant les formations individuelles par le biais des propositions du CNFPT,
- permettant aux agents d'assister à des journées découvertes ou thématiques.

Information des parents

Un service d'accueil unique centralise les inscriptions de l'Accueil de loisirs mais aussi des garderies périscolaires, de la restauration scolaire et des stages Avon Vacances Sports. Des agents administratifs spécialisés accompagnent les parents tout au long des démarches nécessaires à l'inscription de leurs enfants

Des pages spéciales dans le journal municipal informent les parents du fonctionnement, des évolutions, des activités, des dates à retenir.

Le site internet de la ville se fait écho des mêmes informations

Dans chaque structure les projets éducatifs et pédagogiques sont à la disposition des usagers

Les programmes d'activités sont soit transmis par courrier, soit à la disposition des parents dans les lieux d'accueil

Des expositions photographiques temporaires des activités menées complètent l'information des parents dans chaque structure

Les jeunes diffusent sur le blog de la Maison des jeunes, leur actualité

Des structures

FONCTIONS COMMUNES DES STRUCTURES :

- Répondre aux besoins des familles, des enfants ou des jeunes.
- Un moyen d'accueil pour les familles, en toute sécurité physique et morale, selon leurs ressources, à des périodes et des horaires conformes aux rythmes des enfants.
- Un lieu de vie et de socialisation pour les enfants, les jeunes ou leur famille.
- Des espaces de découvertes, d'apprentissage et d'accès à des temps de qualité en terme d'accompagnement, de loisirs ou d'activités.
- Proposer des accueils de qualité qui s'insèrent dans le tissu social.

Un accueil de loisirs

Un bâtiment entièrement dédié à l'accueil des 3-14 ans et des salles polyvalentes, gymnases et salles périscolaires à disposition

Les groupes de vie sont structurés selon le respect des rythmes.

Une séparation physique de maternel/élémentaire dans le bâtiment et le groupe pré-ado qui utilise une salle périscolaire.

Actuellement : maternel 3ans 4 ans 5 ans, élémentaire 6 à 8 ans et 9-14 ans selon les années de naissance.

L'organisation prend en compte les difficultés particulières des enfants.

Des agents formés et recrutés sur un profil alliant compétences et connaissance de l'enfant.

Une Maison des jeunes

Un bâtiment dédié à l'accueil des 11 17 ans et des 18 25 ans

Ce lieu de vie et de socialisation est mis à disposition des adolescents et des jeunes adultes.

Deux modes d'accueil sont possibles dans cette structure

1. en activités accueil ,de loisirs les jeunes étant engagés dans les activités de leur début à leur terme
2. en « club » les jeunes entrant et sortant selon leurs envies

Des agents formés qui essaieront de répondre aux attentes et aux besoins des jeunes en mettant en œuvre les activités et projets qui leur sont spécifiques.

Des Garderies périscolaires sur chaque groupe scolaire, complètent la proposition d'accueil, matin midi et soir, sur l'ensemble du territoire de la commune.

Les locaux et espaces communaux ressources

4 gymnases et leurs régies matériel, un centre culturel, 2 salles polyvalentes, 1 bibliothèque.

Un budget

Chaque structure dispose d'une enveloppe budgétaire distincte, les équipes en disposent pour mettre en place leurs projets d'animation.

Des lignes budgétaires sur le chapitre investissement mobilier, autres matériels et des lignes budgétaires sur le chapitre de fonctionnement : alimentation, petit équipement, transports, prestations de service, pharmacie.

Un travail avec les partenaires éducatifs, associatifs et sociaux

Cette politique partenariale repose sur plusieurs principes :

- mutualiser les espaces et les moyens afin de faire évoluer et optimiser les ressources existantes ;
- organiser la concertation pour impliquer les acteurs concernés et enrichir la dynamique du projet,
- mettre en place une circulation de l'information pour que chacun puisse avoir connaissance des actions éducatives proposées.

Des réunions de concertation ou synthèses sont organisées en commun avec les services et institutions autour du suivi commun des enfants rencontrant des difficultés : maison des solidarités, SSP, collège de la vallée, équipes éducatives des groupes scolaires de la commune.

Des liens constants avec le tissu associatif local permettent d'enrichir les projets des agents, des actions communes sont ainsi organisées avec les acteurs.

Une information sur les aides aux loisirs de la CAF

En 2008, 46 familles ont utilisé leurs bons vacances enfants émis par la Caisse d'Allocations Familiales ce qui représentent 960 journées enfants.

Une information sur les aides possibles est relayée par les agents de la commune chaque année :

- Par une exposition,
- Par une présentation auprès des collectifs et associations de quartiers.

Le service d'accueil unique chargé des inscriptions de l'ensemble des activités municipales relaie cette information et sollicite les familles relevant de ces types d'aides.

Modalités d'accueil

Pour l'accueil de loisirs

Une garderie de 7h 30 à 8h précède le fonctionnement de l'accueil de loisirs

Une phase d'accueil entre 8h et 9h.

Les activités par groupe d'âge ont lieu de 9h00 à 17h.

Une phase de départ 17h et 17h30.

Une garderie de 17h30 à 19h succède au fonctionnement de l'accueil de loisirs

Les enfants peuvent venir à la journée ou à la demi-journée le mercredi en période scolaire, avec repas.

La restauration collective est organisée sur deux sites, elle est organisée en self-service

Ce mode de fonctionnement a été décidé pour tenir compte du désir des enfants de participer aux activités organisées par les associations sportives et culturelles de la ville.

Cependant, pour ne pas pénaliser les enfants qui viennent à la journée et pour permettre l'organisation de grandes activités (grands jeux, sorties) l'accueil et le départ pour les enfants ne venant qu'à la demi-journée est fixé : à 11h30 et 13h30.

Cette structure fonctionne toute l'année les mercredis sur le temps scolaire et les vacances.

Pour la Maison des jeunes

Deux modes d'accueil sont mis en place :

1. Un accueil de loisirs pour les adhérents et inscrits aux activités, chaque activité est encadrée par un animateur
2. Un « club » pour les adolescents non inscrits, un animateur est chargé de ce mode d'accueil

Pour l'accueil de loisirs : Les horaires de fonctionnement les lundi mardi jeudi et vendredi sont calqués sur les horaires de sorties du collège et du lycée à partir de 15h30 jusque 18h. en temps scolaire Et de 10h à 12h 14h à 18h 30 lors des vacances scolaires

Des veillées, soirées à thème ou sorties nocturnes sont régulièrement organisées, les parents renseignent alors une autorisation parentale, les jeunes sont alors raccompagnés à leur domicile Les mercredis les horaires de début des activités et la programmation dans l'après-midi tiennent compte des activités proposées par les associations locales.

Cette structure fonctionne toute l'année sur le temps scolaire et sur le temps vacances.

DECLINAISON DES OBJECTIFS GENERAUX EN OBJECTIFS OPERATIONNELS POUR LES DEUX STRUCTURES

1 - Respecter les rythmes de vie et des besoins des enfants

- Reconnaître leurs besoins de repos, de farniente, d'activités non organisées.
- Assurer pour les petits un réveil et un coucher échelonnés.
- Organiser l'espace en fonction de l'aménagement du temps.
- Aménager les activités en fonction de la courbe d'intensité.
- Pour l'accueil de loisirs, chaque groupe de vie a sa journée type.
- Pour l'accueil de loisirs, un temps calme différencié selon les tranches d'âge.
- Pour l'accueil de loisirs de la MDJ, proposer des horaires adaptés aux contraintes des adolescents.
- Pour l'accueil de loisirs de la MDJ, organiser les activités en fonction des rythmes hebdomadaires.
 - *Le lundi est un jour de désorganisation du comportement, besoin de sommeil plus important, agressivité, agitation.*
 - *Le mardi et le jeudi sont les jours les plus favorables, comportement plus calme, meilleures performances scolaires.*
 - *Le vendredi est variable, certains jeunes ressentant la fatigue de la semaine.*

Pour l'accueil de loisirs de la MDJ, les agents doivent prendre en compte les étapes du développement de l'adolescent, de ses crises, sans en nier leur importance, ni leur nécessité.

2 - Favoriser des relations fondées sur le respect mutuel,

- Discuter autour des règles de vie.
- Poser des repères sur les modes de proposition et de prises de décisions collectives (réunions d'enfants, modes d'inscriptions, conseils...).
- Respecter les droits des enfants et des jeunes.
- Intéressement à de multiples cultures par les activités d'expression.
- Pour l'accueil de loisirs, prise en compte de la parole et de l'avis de l'enfant (organisation de forums).
- Pour l'accueil de loisirs de la MDJ, la mise en place d'actions encourageant à la mixité filles/garçons est importante.
- Pour l'accueil de loisirs de la MDJ, créer des situations de rencontres et d'échanges entre des jeunes d'horizons divers et d'origines multiples

3 - Favoriser la participation des enfants dans le fonctionnement des structures

- Organiser des temps de débats et de régulation réguliers avec des rapporteurs.
- Informer sur la nature et le déroulement des activités.
- Permettre un choix des activités en donnant toutes les informations et en accompagnant cet exercice du choix :
 - En organisant un choix raisonné d'activités de la part des animateurs. Loin de se satisfaire d'un confort dans l'exercice de leurs fonctions, ils recherchent, et génèrent des activités enrichissantes pour l'enfant.
- Mettre en place un mode d'inscription adapté.
- Pour l'accueil de loisirs des projets d'animation nourris des échanges avec les enfants.
- Pour l'accueil de loisirs : auto-inscription des plus grands sur les activités et proposition d'activités par les enfants.
- Pour l'accueil de loisirs de la MDJ, confronter les jeunes à la réalité d'un choix : renoncement et obligations.
- Pour l'accueil de loisirs de la MDJ, les mettre en situation d'animer des réunions ou temps d'échanges.
- Pour l'accueil de loisirs et l'accueil de loisirs de la MDJ, organisation de séjours avec nuitées

4 Favoriser le développement de l'autonomie du jeune et de l'enfant, dans le respect des besoins et des caractéristiques de chaque âge

« C'est tout au long de l'éducation que l'autonomie se gagne, chaque fois qu'une personne s'approprie un savoir, qu'elle le fait sien, le réutilise seule et le réinvestit ailleurs. » Philippe Mérieu.

- Encourager les plus jeunes à mobiliser leurs capacités au quotidien

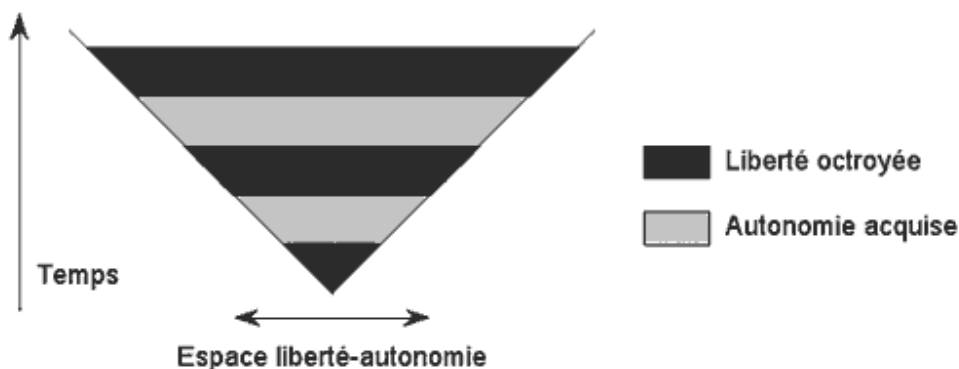
Sous des formes multiples :

- aspects **matériel et pratique** : savoir ranger, préparer du matériel...,
- aspect **intellectuel** : savoir évoluer seul, prendre l'initiative de poser des questions, demander des précisions...,

- aspect **moral** : savoir respecter les règles autrement que dans une relation à l'adulte qui sanctionne et récompense.

Rendre l'enfant acteur dans les structures

- Aider l'enfant à se repérer dans l'organisation de l'espace et du temps :
 - aspects **matériel et pratique** : savoir où trouver matériel, accessoires et outils, aménager en groupe son lieu de vie,
 - aspect **intellectuel** : savoir organiser et respecter des horaires,
 - aspect **moral** : savoir respecter les règles de vie de chaque espace.
- Accompagner les enfants et les jeunes dans la mise en place de leurs projets :
 - aspects **matériel et pratique** : connaître ses besoins en matériel, savoir prendre contact avec des adultes partenaires ou prestataires, faire les courses,
 - aspect **intellectuel** : savoir s'organiser avec ses camarades.
 - aspect **moral** : respecter la parole de ses semblables lors des échanges d'avis et prendre en compte ces avis.
- Proposer des activités dans lesquelles les enfants, petits ou grands puissent expérimenter, tâtonner sans jamais être en échec.
 - aspects **matériel et pratique** : savoir choisir des matériaux en fonction de la problématique à résoudre,
 - aspect **intellectuel** : savoir repérer les erreurs commises,
 - aspect **moral** : savoir demander de l'aide à l'adulte lorsqu'un problème est complexe.
- Faire en sorte que l'enfant puisse faire sans l'animateur en garantissant sa sécurité et en ayant posé les bonnes limites :
 - L'animateur attribue d'abord une part de liberté. L'enfant se l'approprie et développe ses capacités d'autonomie. Sur base de ces capacités d'autonomie, l'animateur élargit le champ de liberté. Ainsi, l'enfant pourra développer de nouvelles capacités d'autonomie. Et ainsi de suite.



L'autonomie peut être conciliée avec l'autorité dans l'intérêt de l'enfant.

- pour l'accueil de loisirs : groupes d'activités en autonomie, sortie et rangement matériel pour les petits.
 - *maternels : repères de fonctionnement intégrés et suivis.*

- *Gestion de leur temps et du matériel pour les plus grands*

- Pour l'accueil de loisirs de la MDJ: développer l'accompagnement scolaire.
 - Aide le jeune à trouver des méthodes de travail personnelles efficaces.
 - Aide l'adolescent à travailler seul.
 - Mettre en place avec l'adolescent des phases de validation de son organisation.
- Pour l'accueil de loisirs de la MDJ, proposer des situations où les jeunes seront en position de rechercher, de questionner, de négocier et de mettre en place leur propre temps d'activité

L'EVALUATION DU PROJET

La municipalité s'attache à mettre en œuvre un suivi de l'activité des structures

Au niveau du suivi du projet de la politique jeunesse

Au sein de la commission « Affaires scolaires et Jeunesse », un conseiller municipal délégué ou l'Adjointe au Maire est chargé du suivi du fonctionnement de chaque structure

Des visites régulières sont effectuées par les élus.

Des rendez-vous de travail sont programmés 2 fois par semaine entre l'Adjointe au Maire et la Chef du service « Education-Sports » et selon les thématiques avec les différents responsables de structure

Au niveau du service

La chef de service organise des réunions de service afin d'assurer le pilotage de ce projet

La chef de service reçoit régulièrement les directeurs des structures pour évaluer avec eux l'avancement des actions

Le chef de service demande aux responsables des structures des reports d'information périodiques et des écrits concernant les projets et leurs progressions et assure des visites régulières des structures.

Le service réalise des bilans quantitatifs du fonctionnement des structures

Au niveau de l'accueil de loisirs :

Des réunions d'équipe hebdomadaires permettent le suivi de l'avancée des projets et le cadrage régulier des modalités de fonctionnement de la structure

L'observation par la directrice et/ou son adjoint du déroulement de la journée et des activités suivi de rendez-vous individuels ou collectifs permettent d'accompagner les animateurs dans leurs pratiques quotidiennes.

Au niveau de l'accueil de loisirs de la Maison des jeunes

Des réunions d'équipe hebdomadaires permettent le suivi de l'avancée des projets

Des entretiens individuels bi-mensuels entre le directeur et les animateurs sont organisés sur la base d'une grille d'évaluation du travail conjointe

Des réunions d'évaluation avec les partenaires s'échelonnent durant les programmes d'actions

Afin de repérer les avancées, les problématiques rencontrées lors de la mise en œuvre de ce projet et d'en analyser leur portée, il est nécessaire d'établir une grille de lecture commune

Tableau de bord

Objectifs	Mesure de	Rapport à analyser	Résultats à des fins d'évaluation	Résultats utilisables dans le pilotage
1	Cohérence	Réponse publique/Besoins de l'enfant	Facteurs clefs du succès des actions	Enquête de satisfaction auprès des enfants Continuité entre les structures
2	Pertinence	Objectifs/Moyens	Stratégie développée Types d'actions mises en place	Plan d'action par objectifs; Etude des programmes d'activités proposées <u>résultats dans le temps :</u> évolution enfants enquête de satisfaction auprès des parents
3	Efficacité	Objectifs/Résultats	Critères d'action	Suivi des résultats quantitatifs et qualitatifs Nombre d'inscrits Nombre de projets, portés par les enfants

